

L'an deux mille vingt-trois, le 27 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 21 février 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné procuration à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAIDANI ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Madame Florence DAMET.

Objet | Actualisation du tableau des emplois non permanents

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois non permanents afin de procéder à :

- l'ouverture de deux postes d'opérateurs territoriaux des activités sportives et physiques en vue du déploiement cet été d'actions CAP33 junior, destinées à de jeunes mineurs âgés de 8 à 14 ans. Ce dispositif viendra en complément des animations CAP 33.

- la fermeture de 12 postes d'adjoints territoriaux d'animation, ouverts par délibération 2022-201 du 14 décembre 2022. Suite à la création de la caisse des écoles de la ville de Cenon au mois de février 2023, le recrutement des 12 médiateurs de cour va être porté par cette nouvelle structure.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois non permanents comme suit :

Ouvertures				
Rattachement	Motif du contrat	Nombre de postes	Cadre d'emplois	Quotité
Direction jeunesse/développement associatif	Contrat saisonnier	2	Opérateur territorial d'activités physiques et sportives	Temps complet

Fermetures				
Rattachement	Motif du contrat	Nombre de postes	Cadre d'emplois	Quotité
Direction éducation/petite enfance	Besoin de service	12	Adjoint territorial d'animation	6h40/35h

Ceci exposé,

Vu, le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1° ;

Vu, le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vu, le tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette actualisation du tableau des emplois permanents sont prévus au budget de la Collectivité ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

32 voix pour

2 abstentions

0 voix contre

Valide ces modifications.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230227-2023-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

Publication : 02/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.